

N/REF : 22/07/2026 10H58 C:000053 I:02519
V/REF : AC/C51365
V/Email reçu le Mercredi 22/07/2026 à 10H58

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. RDA
IMMEUBLE : RIA ARMOR - RDA
5, RUE JACK KEROUAC
.
35700 RENNES

Rennes, le 30 Juillet 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : 5 RUE JACK KEROUAC - MME MAYEMBE 07 80 25 43 32
LOGEMENT N° 111733, PORTE N°28, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT JOINT PIPE WC
Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 23/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
DÉPOSE WC
REEMPLACEMENT JOINT DE PIPE WC
REPOSE WC
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : 2207: MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL075-Rempl.	joint a levre sur pipe WC	1	97,77	97,77
TOTAL H.T.					97,77
T.V.A. a 10,00%					9,77
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>107,54</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.